

4 Comptes annuels

Conformément aux dispositions de la loi sur la Haute école pédagogique germanophone, l'établissement des comptes de la PHBern doit répondre à des normes établies. L'ensemble des recommandations techniques pour l'établissement des comptes selon les normes Swiss GAAP RPC sont en l'occurrence applicables.

4.1 Remarques relatives aux comptes annuels

Les comptes annuels 2020 de la PHBern se soldent par une perte de KCHF 355. L'année précédente, la PHBern avait enregistré un bénéfice de KCHF 152. Au cours des quatre dernières années, la PHBern a affiché des pertes entre KCHF 1000 et KCHF 1500.

En 2020, la subvention cantonale se chiffre à KCHF 60 105 selon l'ACE 1396/2019 du 11 décembre 2019. Elle est inchangée par rapport à l'exercice précédent et pour 2021, elle est à nouveau budgétisée à KCHF 60 708, conformément à l'arrêté du Conseil-exécutif. Dans le cadre du programme d'allègement 2018 (PA 2018), la PHBern doit également apporter sa contribution. La croissance de 1 % de la subvention cantonale a de ce fait été supprimée pour 2020.

La pandémie de Corona a entraîné une baisse des frais de personnel et de matériel durant l'année sous revue. Toutes les offres n'ont pas pu être réalisées comme prévu, ce qui a permis de réduire les dépenses pour les honoraires et les indemnités. Les coûts supplémentaires occasionnés par le virus pour l'équipement informatique, le matériel de protection et les frais de nettoyage supplémentaires ont été compensés par des coûts nettement inférieurs pour la publicité, les bâtiments et les autres frais d'exploitation. Globalement, la pandémie de Corona entraîne une amélioration ponctuelle du résultat de la PHBern d'environ KCHF 1900 par rapport à la planification.

Les principaux facteurs intervenant dans le compte de résultat de l'année 2020 par rapport à l'année précédente sont les suivants :

- Augmentation des contributions AHES et des taxes d'études par rapport à l'année précédente de KCHF 1243 à KCHF 20 736 liée notamment à la hausse du nombre d'étudiants et d'étudiantes mais aussi à l'augmentation du tarif AHES pour l'année universitaire 2020/2021. Les recettes supplémentaires dues à la croissance du nombre d'étudiants et d'étudiantes et à l'augmentation du tarif AHES ont été partiellement jugulées en raison de la baisse de l'intensité des études.
- Augmentation, par rapport à l'année précédente, des traitements et des prestations sociales (sans les engagements de prévoyance) de KCHF 2089 à KCHF 70 835. L'augmentation continue du nombre d'étudiants et d'étudiantes a entraîné une hausse subite des coûts dus à des embauches supplémentaires. Globalement, les coûts pour les instituts de formation de base augmentent de KCHF 1510 par rapport à l'année précédente. En revanche, en raison de la pandémie de Corona, moins d'honoraires dans le cadre de la formation continue et des prestations de tiers ont été versés (KCHF 840). Sur la base des bases légales de la PHBern, les enseignants et enseignantes ont la possibilité de demander un congé de recherche ou de formation. A l'occasion de l'examen annuel des provisions nécessaires, les personnes responsables sont arrivées à la conclusion que, dans ce contexte, les conditions pour la constitution d'une provision étaient remplies. En conséquence, une provision de KCHF 1500 a été constituée au cours de l'année sous revue pour la première fois.
- La provision concernant les prestations aux institutions de prévoyance baisse de KCHF 862 (année précédente : KCHF 1039).

- Les charges matérielles ont été inférieures de KCHF 540 par rapport à celles de l'année précédente en raison de la pandémie de Corona (principalement dépenses pour la publicité et les bâtiments ainsi que matériel didactique). En outre, les dépenses informatiques ont été inférieures de KCHF 380, mais un total de KCHF 1000 a été activé pour le rééquipement complet en ordinateurs portables des collaborateurs et collaboratrices.

4.2 Bilan

Montants en KCHF	Chiffres en an- nexe	31.12.2020	31.12.2019
Liquidités	1	4'336	4'790
Créances résultant de livraisons et de presta- tions	2	11'189	10'057
Autres créances à court terme	3	1	1
Stocks	4	1	6
Actifs de régularisation	5	1'226	1'433
Actif circulants		16'753	16'287
Immobilisations corporelles	6	1'267	539
Immobilisations incorporelles	7	78	138
Actif immobilisé		1'345	677
ACTIF		18'098	16'964
Dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations	8	848	1'735
Autres dettes à court terme	9	29	39
Passifs de régularisation	10	8'033	6'557
Provisions à court terme	13	1'614	1'281
Capitaux de tiers à court terme		10'524	9'612
Autres dettes à long terme	11	697	731
Engagements de prévoyance à long terme	12	12'872	13'734
Provisions à long terme	13	3'238	1'765
Capitaux de tiers à long terme		16'807	16'230
Total capital de tiers		27'331	25'842
Résultats cumulés		-8'878	-9'030
RESULTAT Bénéfice (+) / Perte (-)		-355	152
Total capital propre		-9'233	-8'878
PASSIF		18'098	16'964

4.3 Compte de résultat

Montants en KCHF	Chiffres en an- nexe	31.12.2020	31.12.2019
Financement de base	14	78'523	77'711
Produits de la recherche provenant de fonds de tiers	15	2'774	2'807
Taxes d'études	16	4'843	4'460
Produits divers	16	2'517	3'043
Diminution de produits	16	0	0
Produits		88'657	88'021
Autres contributions à des tiers	17	3'049	3'165
Charges de personnel	18	78'703	76'413
Autres charges d'exploitation	19	6'897	8'067
Amortissements	6, 7, 20	394	221
Charges		89'043	87'866
RESULTAT D'EXPLOITATION		-386	155
Charges financières	21	9	6
Produits financiers	21	6	1
Résultat financier		-3	-5
RESULTAT ORDINAIRE		-389	150
Modification des fonds affectés	11	34	2
RESULTAT FONDS		34	2
RESULTAT Bénéfice (+) / Perte (-)		-355	152

4.4 Tableau des flux de trésorerie

Montant en KCHF	31.12.2020	31.12.2019
Résultat annuel Bénéfice (+) / Perte (–)	–355	152
+/- Amortissements/réévaluations avec incidence sur le résultat	394	221
+/- Diminution/augmentation de provisions sans incidence sur les fonds	1'473	763
+/- Autres charges/produits sans incidence sur les fonds	–896	–1'041
+/- Diminution/augmentation de livraisons et de créances résultant de prestations	–1'132	8
+/- Diminution/augmentation de stocks	4	4
+/- Diminution/augmentation des actifs de régularisation	207	–394
+/- Diminution/augmentation des dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations	–887	790
+/- Diminution/augmentation d'autres dettes à court terme	–10	37
+/- Diminution/augmentation des passifs de régularisation	1'476	–22
+/- Diminution/augmentation des provisions à court terme	333	177
Flux financiers (entrées et sorties) provenant de l'activité d'exploitation (cashflow opérationnel)	607	695
– Investissements (achat) d'immobilisations corporelles	–1'073	–281
+ Cession (vente/destruction) d'immobilisations corporelles	76	0
– Investissements (achat) d'immobilisations incorporelles	–64	–81
Flux financiers (entrées et sorties) provenant de l'activité d'investissement	–1'061	–362
Total flux financiers (entrées et sorties) = variation des flux financiers nets	–454	333
Liquidités nettes initiales	4'790	4'457
Liquidités nettes finales	4'336	4'790
Variation des flux financiers entrées (+) / sorties (–)	–454	333

4.5 Tableau des fonds propres au 31.12.2020

Montant en KCHF	Réserves d'évaluation Etat	Réserves provenant de bénéfices Etat	Réserves provenant de bénéfices Fonds de tiers	Total
Fonds propres au 01.01.2018	-25'540	17'445	182	-7'913
Bénéfice (+) / perte (-) sur l'année	0	-1'116	0	-1'116
Fonds propres au 31.12.2018	-25'540	16'329	182	-9'029
Fonds propres 01.01.2019	-25'540	16'329	182	-9'029
Bénéfice (+) / perte (-) sur l'année	0	152	0	152
Fonds propres au 31.12.2019	-25'540	16'481	182	-8'877
Fonds propres au 01.01.2020	-25'540	16'480	182	-8'878
Bénéfice (+) / perte (-) sur l'année	0	-355	0	-355
Fonds propres au 31.12.2020	-25'540	16'125	182	-9'233

Bénéfice / perte sur l'année

La perte de la PHBern se monte à KCHF 355. L'année précédente, la haute école avait réalisé un bénéfice de KCHF 152.

Réserves provenant de bénéfices (Etat)

La PHBern ne peut distribuer aucun bénéfice. Le résultat de l'exercice 2020 sera affecté aux fonds propres après approbation des comptes par le Conseil-exécutif. En 2020, suite à la perte réalisée sur l'exercice, les réserves issues de bénéfices diminuent de KCHF 355, passant de KCHF 16 480 à KCHF 16 125.

Fonds propres négatifs

La PHBern présente au 31 décembre 2020 (et depuis 2014) un solde de fonds propres négatif de KCHF 9233, constitué de réserves provenant de bénéfices d'un total de KCHF 16 307 et de réserves d'évaluation négatives de KCHF 25 540. Les réserves d'évaluation négatives sont liées au passage de la PHBern au système de subventionnement depuis le 1^{er} janvier 2014 (avec redéfinition du bilan d'ouverture au 01.01.2014 selon les normes GAAP RPC) et sont dues en majeure partie à la première saisie [constitution de provisions] des engagements de prévoyance envers les caisses de pension [CPB et CACEB]). Les fonds propres négatifs n'influencent pas directement la marche ordinaire des affaires. Le canton garantit des liquidités suffisantes à la PHBern (art. 48h OHEP) et la solvabilité de la haute école n'est pas menacée.

4.6 Annexe

Généralités

Les comptes annuels ont été approuvés par le conseil de l'école le 30 mars 2021. Ils sont soumis à l'approbation du Conseil-exécutif et seront ensuite présentés au Grand Conseil lors de sa session de septembre 2021.

Principe d'établissement du bilan et principe d'évaluation

L'inscription au bilan est régie par le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des dettes. Sauf indication contraire, tous les chiffres sont indiqués en KCHF et arrondis. Certains des chiffres de l'année précédente ont été arrondis, c'est pourquoi ils ont été légèrement ajustés dans certains cas. Les actifs sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production, les passifs à leur valeur nominale. La préparation des comptes annuels exige que les responsables procèdent à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés des recettes, des dépenses, des actifs et des passifs à la date de l'établissement du bilan. Si, à l'avenir, ces estimations et hypothèses, qui sont fondées sur la meilleure appréciation possible des responsables concernés, s'écartent des circonstances réelles, elles seront modifiées de manière appropriée au cours de l'année où les circonstances auront changé. Les principes appliqués aux principales rubriques des comptes annuels sont présentés ci-après :

Liquidités

Les liquidités regroupent les avoirs en caisse, les avoirs postaux et bancaires ainsi que le compte courant Administration des finances en cas de solde positif. Elles sont évaluées à la valeur.

Créances résultant de livraisons et de prestations et autres créances à court terme

L'évaluation est effectuée à la valeur nominale, déduction faite des pertes de valeur éventuelles. Pour les créances qui semblent clairement compromises, un ajustement de valeur est fait en fonction du risque individuel.

Stocks

Les stocks sont évalués sur la base du coût d'acquisition ou de revient ou, si ce coût devait être inférieur, sur la base du prix net du marché.

Actifs de régularisation

Les actifs de régularisation servent exclusivement à affecter les produits et les charges à la période concernée. Ils sont évalués à la valeur nominale.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées aux coûts d'acquisition ou de revient, déduction faite des amortissements cumulés. Les amortissements sont réalisés de manière linéaire pendant la durée économique d'utilisation des immobilisations corporelles. Tant qu'un objet entièrement amorti reste utilisé, sa valeur d'acquisition et le cumul des amortissements correspondants ne sont pas sortis des comptes. La durée d'utilisation des immobilisations corporelles est déterminée comme suit :

Classes d'immobilisation	Durée d'utilisation
Machines et appareils	5 ans
Mobilier et équipement	10 à 15 ans
Bureautique, matériel informatique et systèmes de communication	3 à 5 ans
Véhicules	4 à 6 ans
Instruments de musique	10 à 50 ans
Ouvrages dans des immeubles loués	10 ans ou durée maximale de location

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles englobent les solutions logicielles acquises, les applications logicielles développées par un prestataire externe ainsi que les brevets et licences. Les solutions logicielles créées par la PHBern elle-même sont également incluses dans les immobilisations incorporelles. Les immobilisations incorporelles ne doivent pas être enregistrées à une valeur supérieure au coût d'acquisition et sont amorties de façon linéaire sur une durée de cinq ans. Tant qu'un objet entièrement amorti reste utilisé, sa valeur d'acquisition et le cumul des amortissements correspondants ne sont pas sortis des comptes.

Dettes à court terme liées aux livraisons et prestations

Les dettes englobent les engagements sur livraisons et prestations. Elles sont évaluées à la valeur nominale.

Autres dettes à court terme

Les autres dettes à court terme sont des dettes dont l'échéance est fixée à un an maximum et qui ne sont pas directement liées à la fourniture de prestations telles que, par exemple, la TVA à verser à l'Administration fédérale des contributions.

Les soldes créditeurs des comptes courants de l'Administration des finances sont des dettes envers la trésorerie cantonale. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

Passifs de régularisation

Les passifs de régularisation servent exclusivement à affecter les produits et les charges à la période concernée. Ils sont évalués à la valeur nominale.

Provisions à court et à long terme

Les provisions dont l'échéance est inférieure à douze mois sont comptabilisées dans les capitaux de tiers à court terme, les provisions dont l'échéance est supérieure à douze mois dans les capitaux de tiers à long terme.

Une provision est un engagement, fondé sur un événement passé, dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais estimables. L'événement doit s'inscrire avant la date du bilan. Il constitue le fait générateur d'obligation et consiste en un événement débouchant sur une obligation juridique ou implicite. Les soldes horaires, les comptes épargne-temps et les vacances des collaborateurs et collaboratrices, de même que les primes de fidélité différées des collaborateurs et collaboratrices, les congés de formation et de recherche auxquels les enseignants et enseignantes ont droit ainsi que les rentes spéciales et les rentes de raccordement, sont considérés comme des provisions.

La provision est constituée sur les postes de charges correspondants. La réduction ou la dissolution des provisions doit avoir lieu dans le même domaine du compte de résultats que la constitution des provisions. Les différentes évolutions des provisions figurent dans le tableau de variation des provisions.

Autres dettes à long terme

Les fonds sont des moyens financiers affectés pour assurer le financement de certaines tâches prises en compte séparément. L'utilisation des fonds est définie dans les règlements correspondants s'appuyant sur l'ordonnance sur la haute école pédagogique germanophone. L'utilisation étant liée, les comptes des fonds doivent être gérés sous la forme de capital étranger à long terme.

Engagements de prévoyance à long terme

La PHBern est affiliée à la Caisse de pension bernoise (CPB) et à la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB). Les incidences économiques des plans de prévoyance sur la PHBern sont évaluées à la date du bilan. L'activation d'un avantage économique a lieu uniquement si une incidence positive sur les flux de trésorerie futurs est attendue (p. ex. réduction des cotisations). Les engagements économiques (p. ex. contribution à l'assainissement d'un découvert) sont portés au passif conformément aux dispositions relatives aux provisions.

Créances et engagements conditionnels

Les créances et engagements conditionnels sont des cautionnements, des obligations de garantie et des constitutions de gage en faveur de tiers ou à leur charge. Les créances et engagements conditionnels ainsi que les autres créances et engagements ne devant pas être portés au bilan sont évalués à la date du bilan et publiés en conséquence.

Transactions avec des parties liées

On considère qu'une personne (physique ou morale) est liée à une entité si cette personne peut, de manière directe ou indirecte, exercer une influence notable sur les décisions financières ou opérationnelles de la PHBern. Les organisations contrôlées de manière directe ou indirecte par des mêmes parties liées sont, elles aussi, considérées comme liées.

Sont considérées comme parties liées à la PHBern au sens du guide comptable toutes les participations supérieures à 20 %, le canton de Berne ainsi que tous les membres du conseil de l'école et de la direction de l'école. Toutes les transactions substantielles avec des parties liées, ainsi que les créances ou engagements en résultant, doivent être mentionnés séparément dans les comptes annuels.

Compte des flux de trésorerie

La variation survenant dans les liquidités nettes (fonds) découle des positions suivantes : caisse, compte postal, compte bancaire, compte courant Administration des finances, compte transfert de fonds.

Rubriques budgétaires en devises étrangères

Les actifs et les passifs dans des devises étrangères sont convertis en francs suisses à la date du bilan. On applique pour ce faire le cours de conversion à la date du bilan conformément à oanda.com.

4.6.1 Explications relatives au bilan

1. Liquidités

Montants en KCHF	31.12.2020	31.12.2019
Caisse	11	16
Poste	3'390	2'880
Banque	97	132
Compte courant Administration des finances	838	1'762
Total des liquidités	4'336	4'790

Le canton de Berne est responsable de la trésorerie de la PHBern. Le paiement des salaires, les opérations financières importantes entre les hautes écoles bernoises ainsi que la subvention cantonale transitent par le compte courant Administration des finances. En fonction des fonds propres négatifs et des pertes subies par la PHBern, ce compte peut passer du statut de débiteur à celui de créateur de la PHBern.

2. Créances résultant de livraisons et de prestations

Montants en KCHF	31.12.2020	31.12.2019
Créances résultant de livraisons et de prestations	11'189	10'057
Ducroire	0	0
Total des créances résultant de livraisons et de prestations	11'189	10'057

Le montant élevé des créances est notamment lié aux contributions AHES d'un montant de KCHF 10 145 du semestre d'automne 2020 avec un délai de paiement de 60 jours (délai échéant au cours de l'année suivante). Des taxes d'études ont par ailleurs été facturées en décembre 2020 pour le semestre de printemps 2021. La part de ces créances correspondant à l'année 2021, y compris la part de l'Institut des degrés préscolaire et primaire NMS, est compensée dans les passifs de régularisation. Le risque lié aux pertes sur débiteurs étant faible, la constitution d'un ducroire n'est pas nécessaire.

3. Autres créances à court terme

Montants en KCHF	31.12.2020	31.12.2019
Autres créances à court terme	1	1
Total des autres créances à court terme	1	1

Les autres créances à court terme englobent KCHF 1 pour un dépôt en espèces sur le compte douanier PCD.

4. Stocks

Montants en KCHF	31.12.2020	31.12.2019
Stocks de fournitures et de matériel d'exploitation	1	6
Total des stocks	1	6

Les stocks comprennent les réserves en pellets de bois.

5. Actifs de régularisation

Montants en KCHF	31.12.2020	31.12.2019
Dépenses payées à l'avance	638	695
Produits non encaissés	588	738
Total des actifs de régularisation	1'226	1'433

Diverses factures concernant l'année 2021 ont été payées à l'avance et régularisées pour la fin de l'année, notamment dans le domaine des charges d'exploitation des bâtiments, de l'informatique et des cotisations de membres. En outre, les soldes négatifs de l'horaire flexible de KCHF 148 figurent sous cette rubrique (voir 13. Provisions).

Dans la rubrique « Produits non encaissés », des recettes provenant d'une part de régularisations de factures non encaissées concernant un centre de didactique des disciplines, des services et des recettes issues de projets n'ont pas encore été perçues. La facturation des produits des services de

l'Institut des degrés préscolaire et primaire NMS se fait chaque semestre et les services relevant du domaine de prestations des formations de base ne sont facturés qu'au terme de l'année d'études.

6. Immobilisations corporelles

Montants en KCHF	Machines et appa- reils	Mobilier et équipe- ment	Autres im- mobilisa- tions cor- porelles	Immobili- sations en cours de cons- truction / corpo- relles	Total
Valeur comptable brute au 01.01.2019	145	147	875	64	1'232
Entrées	0	0	0	281	281
Sorties	0	0	-152	0	-152
Reclassifications	100	5	240	-345	0
Valeur comptable brute au 31.12.2019	245	152	963	0	1'361
Corrections de valeurs cumulées au 01.01.2019	129	51	620	0	800
Amortissements planifiés	21	12	140	0	173
Sorties	0	0	-152	0	-152
Corrections de valeurs cumulées au 31.12.2019	150	63	608	0	821
Valeurs comptables nettes au 01.01.2019	16	96	255	65	432
Valeurs comptables nettes au 31.12.2019	95	89	355	0	540
Valeur comptable brute au 01.01.2020	245	152	962	0	1'359
Entrées	0	0	0	1'079	1'079
Sorties	0	-8	-236	0	-244
Reclassifications	11	0	1'068	-1'079	0
Valeur comptable brute au 31.12.2020	257	144	1'794	0	2'194
Corrections de valeurs cumulées au 01.01.2020	150	63	607	0	820
Amortissements planifiés	25	12	305	0	342
Sorties	0	-3	-232	0	-235
Corrections de valeurs cumulées au 31.12.2020	175	72	680	0	927
Valeurs comptables nettes au 01.01.2020	95	89	355	0	539
Valeurs comptables nettes au 31.12.2020	81	72	1'114	0	1'267

Les acquisitions dont le montant unitaire dépasse KCHF 5 sont portées à l'actif. En 2020, 6 immobilisations d'un volume total de KCHF 1079 ont été portées à l'actif. KCHF 1000 ont été activés pour le rééquipement intégral du personnel en ordinateurs portables. Les investissements réalisés en 2020 sans effet sur les liquidités (paiement l'année suivante) s'élèvent à KCHF 6.

À la suite de la révision de l'inventaire, 19 immobilisations ont été supprimées des comptes à la fin de 2020.

7. Immobilisations incorporelles

Montants en KCHF	Logiciels	Projets TED	Immobilisations en cours de construction / corporelles	Total
Valeur comptable brute au 01.01.2019	1'761	52	0	1'813
Entrées	0	0	62	62
Reclassifications	62	0	-62	0
Valeur comptable brute au 31.12.2019	1'823	52	0	1'875
Corrections de valeurs cumulées au 01.01.2019	1'669	21	0	-1'690
Amortissements planifiés	37	10	0	-47
Corrections de valeurs cumulées au 31.12.2019	1'706	31	0	-1'737
Valeurs comptables nettes au 01.01.2019	92	31	0	123
Valeurs comptables nettes au 31.12.2019	117	21	0	138
Valeur comptable brute au 01.01.2020	1'823	52	0	1'875
Entrées	0	0	58	58
Sorties	-117	-52	0	-169
Reclassifications	58	0	-58	0
Valeur comptable brute au 31.12.2020	1'764	0	0	1'764
Corrections de valeurs cumulées au 01.01.2020	1'706	31	0	-1'737
Amortissements planifiés	42	9	0	-51
Sorties	-62	-40	0	-102
Corrections de valeurs cumulées au 31.12.2020	1'686	0	0	1'686
Valeurs comptables nettes au 01.01.2020	117	21	0	138
Valeurs comptables nettes au 31.12.2020	78	0	0	78

Les acquisitions dont le montant unitaire dépasse KCHF 5 sont portées à l'actif. Deux licences ont été portées à l'actif en 2020. Les investissements faits en 2020 sans effet sur les liquidités se montent à KCHF 6 (répercussions sur les liquidités de l'exercice 2020). À la suite de la révision de l'inventaire, quatre immobilisations ont été supprimées des comptes à la fin de 2020

8. Dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations

Montants en KCHF	31.12.2020	31.12.2019
Fournisseurs de biens et de matériel (créanciers)	848	1'735
Dettes résultant de livraisons et de prestations de parties liées	0	1
Total des dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations	848	1'735

Les dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations comptabilisées à la fin de l'année n'arrivent pas encore à échéance et seront payées aux fournisseurs dans les délais fixés.

9. Autres dettes à court terme

Montants en KCHF	31.12.2020	31.12.2019
Créanciers TVA, impôt à la source	27	37
Autres dettes à court terme	2	2
Total des autres dettes à court terme	29	39

Le créancier TVA AFC est pris en compte dans les autres dettes à court terme.

10. Passifs de régularisation

Montants en KCHF	31.12.2020	31.12.2019
PT dépenses impayées	1'095	828
PT recettes déjà encaissées	6'938	5'729
Total des passifs de régularisation	8'033	6'557

En ce qui concerne la rubrique des passifs transitoires (PT) « Dépenses impayées », les factures de 2020 qui n'ont pas été comptabilisées à la date du bilan (principalement des factures concernant l'informatiques et les charges d'exploitation des bâtiments) ont été régularisées. En outre, des frais de stage et des honoraires non payés ont été comptabilisés de manière transitoire.

En ce qui concerne la rubrique des passifs transitoires (PT) « Recettes déjà encaissées », les régularisations concernent principalement les contributions AHES, les taxes semestrielles et les revenus résultant de formations continues et de projets.

11. Autres dettes à long terme

Montants en KCHF	Existant initial	Recettes internes	Utilisation	Existant final
Kulturpromille	731	189	-223	697
Total des autres dettes à long terme (fonds)	731	189	-223	697

Géré à la manière d'un fonds, Kulturpromille est une offre de la PHBern visant à promouvoir les activités culturelles. En 2020, les fonds ont été utilisés principalement pour verser des contributions à Unisport, pour financer des projets culturels et à des fins sociales.

12. Engagements de prévoyance

Avantage économique / engagement économique et charges de prévoyance Montants en KCHF	Excédent de couverture / découvert 31.12.20	Part économique (avantage / engagement))		Variations avec incidence sur le résultat p/r année préc.	Contributions régularisées pour la période	Charges de prévoyance dans charges du personnel	
		31.12.20	31.12.19			31.12.20	31.12.19
Institution de prévoyance CPB	10'322	7'740	8'147	-407	7'752	6'890	6'554
Institution de prévoyance CACEB	1'243	5'132	5'587	-455			
Total des engagements de prévoyance	11'565	12'872	13'734	-862	7'752	6'890	6'554

Au 31 décembre 2020, les collaborateurs et collaboratrices de la PHBern sont assurés comme suit : Caisse de pension bernoise (CPB), 341 EPT pour 491 assurés, et Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB), 113 EPT pour 461 assurés.

Au 31 décembre 2019, la CPB présentait un degré de couverture de 95,8 % (contre 94,6 % l'année précédente), ce qui correspond pour la PHBern à un découvert de KCHF 10 322 à cette même date (contre KCHF 12 580 l'année précédente).

A la même date, le degré de couverture de la CACEB s'élevait à 97,2 % (contre 96 % l'année précédente), ce qui correspond pour la PHBern à un découvert de KCHF 1243 à cette même date (contre KCHF 1950 l'année précédente). Fin 2020, le découvert de la PHBern auprès des caisses de pension s'élève au total à KCHF 11 565.

L'assainissement et le financement du découvert passent par une réduction des prestations, par une reconnaissance de dette du canton de Berne et par le versement de cotisations de financement par les assurés et assurées actifs et l'employeur. Ces mesures devraient permettre d'atteindre un taux de couverture de 100 % dans un délai de 14 ans.

Suite à l'introduction de la primauté des cotisations au 1^{er} janvier 2015 (votation populaire du 18 mai 2014 ; loi sur les caisses de pension cantonales [LCPC]), le calcul des provisions a été adapté, produisant un effet unique sur les comptes. Toutes les hautes écoles du canton de Berne calculent désormais les provisions sur la base des engagements de paiement pour la part de l'employeur relative aux cotisations de financement jusqu'en 2034. Sous le régime de la primauté des prestations, les provisions étaient calculées sur la base des découverts des caisses de pension. Or, le découvert peut fortement varier d'une année à l'autre, notamment en fonction de l'évolution de la bourse, ce qui explique la différence par rapport à la contribution économique (provision) de la PHBern.

Les engagements de prévoyance sont calculés selon les prescriptions qui s'appliquent aussi au canton de Berne, soit :

- salaires annuels assurés de l'ensemble des salariés âgés d'au moins 25 ans (date de référence : 31 décembre) ;
- cotisations de financement de l'employeur (1,35 % pour la CPB, 2,55 % pour la CACEB) ;
- paramètres de planification de 1,5 % (renchérissement 0,6 %, mesures salariales individuelles 0,7 %, marge de sécurité 0,2 %) ;
- hypothèse de croissance du personnel 0,31 % ;
- nombre d'années restantes conformément au plan de financement (fin 2020 = 14 ans).

Montants en KCHF	Engagement de prévoyance CPB	Engagement de prévoyance CACEB	Total
Valeur comptable au 01.01.2019	9'093	5'679	14'772
Formation	0	168	168
Utilisation	-469	-260	-729
Dissolution	-477	0	-477
Valeur comptable au 31.12.2019	8'147	5'587	13'734
Valeur comptable au 01.01.2020	8'147	5'587	13'734
Formation	68	0	68
Utilisation	-475	-324	-799
Dissolution	0	-131	-131
Valeur comptable au 31.12.2020	7'740	5'132	12'872

13. Provisions

Montants en KCHF	Heures supplémentaires, vacances, compte épargne-temps	Primes de fidélité	Congé de recherche et de formation	Rentes spéciales / autres provisions relatives au personnel	Total
Valeur comptable au 01.01.2019	1'922	0	0	184	2'106
<i>dont provisions à long terme</i>	<i>922</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>80</i>	<i>1'002</i>
<i>dont provisions à court terme</i>	<i>1'000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>104</i>	<i>1'104</i>
Formation	106	1'167	0	49	1'322
Utilisation	-197	0	0	-108	-305
Variation soldes négatifs activés	-62	0	0	0	-62
Dissolution	0	0	0	-16	-16
Valeur comptable au 31.12.2019	1'769	1'167	0	109	3'045
<i>dont provisions à long terme</i>	<i>951</i>	<i>787</i>	<i>0</i>	<i>27</i>	<i>1'765</i>
<i>dont provisions à court terme</i>	<i>818</i>	<i>380</i>	<i>0</i>	<i>82</i>	<i>1'280</i>
Valeur comptable au 01.01.2020	1'770	1'167	0	109	3'046
<i>dont provisions à long terme</i>	<i>951</i>	<i>787</i>	<i>0</i>	<i>27</i>	<i>1'765</i>
<i>dont provisions à court terme</i>	<i>818</i>	<i>380</i>	<i>0</i>	<i>82</i>	<i>1'280</i>
Formation	215	654	1'500	160	2'530
Utilisation	-80	-580	0	-92	-752
Variation soldes négatifs activés	29	0	0	0	29
Valeur comptable au 31.12.2020	1'934	1'241	1'500	177	4'852
<i>dont provisions à long terme</i>	<i>929</i>	<i>885</i>	<i>1'424</i>	<i>0</i>	<i>3'238</i>
<i>dont provisions à court terme</i>	<i>1'005</i>	<i>356</i>	<i>76</i>	<i>177</i>	<i>1'614</i>

Le montant de la provision pour les heures supplémentaires, vacances, compte épargne-temps (gestion des horaires) a augmenté de KCHF 164. Les avoirs de vacances ont notamment augmenté de KCHF 159 au cours de l'année sous revue. Les soldes négatifs de l'horaire flexible sont transférés dans les actifs de régularisation (point 5).

La provision pour les primes de fidélité constituée pour la première fois l'année précédente augmente légèrement de KCHF 74.

Selon les dispositions de la PHBern, les enseignants et enseignants ont la possibilité d'effectuer un congé de recherche ou de formation. Dans le cadre de l'examen annuel des provisions à effectuer, les responsables concernés sont arrivés à la conclusion que les conditions sont réunies pour la constitution d'une provision. De ce fait, une provision à effet unique de KCHF 1500 a été constituée pour la première fois en 2020.

Dans la colonne Rentes spéciales / autres provisions figurent essentiellement des provisions pour rentes spéciales qui arrivent à échéance en été 2021 (KCHF 27). Un contrôle de la TVA pour les exercices 2015 à 2019 a été effectué par l'Administration fédérale des contributions, contrôle qui n'est pas entièrement clôturé au moment de la rédaction du présent rapport de gestion. Sur la base des estimations actuelles, une provision de KCHF 150 a été constituée à cet effet.

4.6.2 Explications relatives au compte de résultat

14. Financement de base

Montants en KCHF	31.12.2020	31.12.2019
Subvention du canton de Berne	60'105	60'105
Autres contributions	2'526	2'573
Contributions AHES (étudiants externes au canton)	15'892	15'033
Total du financement de base	78'523	77'711

Dans le mandat de prestations (ACE 1396/2019 du 11 décembre 2019), la subvention cantonale en faveur de la PHBern pour l'année 2020 a été fixée à 67,8 % (année précédente 68,3%) de son produit d'exploitation. Dans le cadre du programme d'allègement 2018 (PA 2018), la croissance de 1 % de la subvention cantonale a été supprimée pour 2020.

Les « Autres contributions » (2,8 % du produit d'exploitation) sont restées au même niveau que l'année dernière. Les contributions en faveur du Lehrplan 21 ont baissé mais une nouvelle contribution est perçue pour le « Lehrplan 21, médias et informatique ». Les contributions AHES ont augmenté en raison, d'une part, de l'accroissement continu du nombre d'étudiants et d'étudiantes et, d'autre part, de l'augmentation du tarif AHES pour l'année universitaire 2020/2021. Ces recettes supplémentaires ont cependant été partiellement jugulées par la baisse de l'intensité des études. Avec 17,9 % (année précédente 17,1 %) du produit d'exploitation), il s'agit d'une source de revenu importante pour la PHBern.

15. Produits de la recherche provenant de fonds de tiers

Montants en KCHF	31.12.2020	31.12.2019
Subventions de projets allouées par le Fonds national suisse	992	763
Autres subventions de projets	1'782	2'044
Total du produit de la recherche provenant de fonds de tiers	2'774	2'807

Par rapport à l'année précédente, la part du produit de la recherche provenant de fonds de tiers a baissé de KCHF 33 et représente 3,1 % du produit d'exploitation (année précédente 3,2 %).

Les subventions de projets allouées par le Fonds national suisse (FNS) ont augmenté au cours de l'année sous revue. Les autres projets ont généré moins de recettes. D'une manière générale, le montant correspondant varie légèrement d'une année à l'autre.

16. Produits divers / diminution de produits

Montants en KCHF	31.12.2020	31.12.2019
Taxes d'études	4'843	4'460
Produits issus de la formation continue	542	968
Produits provenant de la fourniture de services	1'450	1'720
Produits divers	526	355
Total des produits divers / diminution de produits	7'361	7'503

Par rapport à l'année précédente, les produits divers ont baissé de KCHF 142 et atteignent KCHF 7361, soit 8,3 % du produit d'exploitation (année précédente 8,5 %).

Au total, le nombre d'étudiants et étudiantes à la PHBern est en hausse ce qui entraîne une légère augmentation de 8,6 % du produit des taxes d'études à KCHF 4843. En raison de la pandémie de Corona, les offres de formation continue n'ont pas toutes pu être réalisées. Le produit a donc diminué en conséquence et passe de KCHF 426 à KCHF 542. La diminution de produit des services est notamment liée au CAS « Diriger une école » réalisé l'année précédente pour le compte d'un autre canton. L'augmentation des produits divers est due à un remboursement unique de charges.

17. Autres contributions à des tiers

Montants en KCHF	31.12.2020	31.12.2019
Bourses	94	95
Contributions versées aux propres établissements	2'955	3'070
Total des autres contributions à des tiers	3'049	3'165

Les bourses englobent notamment des contributions de mobilité versées aux étudiants et étudiantes et aux enseignants et enseignantes de la PHBern (KCHF 94). Dans les contributions versées aux propres établissements, la participation aux coûts de la bibliothèque vonRoll (KCHF 1590) constitue le poste le plus important. Pour le reste, le montant comptabilisé sous cette rubrique contient les dépenses pour l'achat de prestations d'études (dépendant des choix de disciplines) auprès de l'Université de Berne. L'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) facture à la PHBern les prestations liées au certificat en pédagogie professionnelle. De plus, le montant comptabilisé sous cette rubrique contient aussi les coûts des prêts de médias, des médias électroniques ainsi que les dépenses pour le soutien au Kulturpromille. Le total de la rubrique correspond à 3,4 % des charges d'exploitation (année précédente : 3,6 %).

18. Charges de personnel

Montants en KCHF	31.12.2020	31.12.2019
Traitements	65'454	63'568
Assurances sociales (sans institutions de prévoyance)	5'380	5'178
Institutions de prévoyance	6'890	6'554
Autres charges de personnel	979	1'113
Total des charges de personnel	78'703	76'413

Avec 88,4 %, soit KCHF 78 703 (année précédente : 86,9 %, KCHF 76 413), les charges de personnel représentent de loin le poste de charges le plus important dans les charges d'exploitation. L'accroissement du nombre d'étudiants et étudiantes a entraîné une hausse subite des coûts fixes en raison de l'engagement d'enseignants supplémentaires. La rubrique « Traitements » augmente en outre chaque année en raison de l'augmentation des salaires. La provision constituée pour les primes de fidélité a augmenté de KCHF 74 et celle constituée pour la gestion flexible des horaires de KCHF 164. En 2020, une provision a en outre été constituée pour la première fois pour les congés de recherche et de formation. Suite à la pandémie de Corona et de la baisse des offres proposées qui en est résultée, les coûts des honoraires sont plus faibles au cours de l'exercice sous revue.

Les KCHF 6890 versés aux institutions de prévoyance se composent de KCHF 7752 versés sous la forme de cotisations et d'une réduction de KCHF 862 résultant de l'adaptation de la provision pour engagements de prévoyance (voir le point 12, Engagements de prévoyance).

19. Autres charges d'exploitation

Montants en KCHF	31.12.2020	31.12.2019
Charges liées aux bâtiments	2'086	2'212
Entretien, réparation et remplacement	329	295
Charges administratives	1'007	1'039
Charges informatiques	2'071	2'652
Autres charges	1'404	1'869
Total des autres charges d'exploitation	6'897	8'067

Les charges liées aux bâtiments comprennent les charges d'exploitation, les frais d'entretien, les petits investissements ainsi que les coûts de surveillance et de nettoyage. Les charges locatives ne sont par contre pas prises en compte sous cette rubrique car les locaux nécessaires sont mis gratuitement à disposition par le canton. Suite à la pandémie de Corona, les frais de nettoyage sont légèrement inférieurs à l'année précédente.

Les charges informatiques d'un montant de KCHF 2071 contiennent tous les frais de tiers liés à l'informatique. Au cours de l'exercice sous revue, les coûts pour des projets et le développement informatique sont plus faibles que l'année précédente.

En raison de la pandémie de Corona, différentes dépenses, par exemple pour des indemnités ou la publicité, n'ont pas été générées sous la rubrique « Autres charges ».

20. Amortissements

Montants en KCHF	31.12.2020	31.12.2019
Amortissements d'immobilisations corporelles	343	173
Amortissements d'immobilisations incorporelles	51	48
Total des amortissements	394	221

Les amortissements planifiés se montent à KCHF 394, montant qui a augmenté par rapport à l'année précédente en raison de l'activation de KCHF 1000 pour le rééquipement complet en ordinateurs portables des collaborateurs et collaboratrices. Aucun amortissement imprévu n'est à relever.

21. Résultat financier

Montants en KCHF	31.12.2020	31.12.2019
Charges financières	9	6
Produit financier	6	1
Total du résultat financier	-3	-5

Le résultat financier prend en compte les charges et les produits d'intérêts, les frais bancaires, les gains et les pertes de change sur devises étrangères ainsi que les produits issus d'escomptes de règlement.

4.6.3 Autres informations

Cautionnements, garanties et constitutions de gages en faveur de tiers (créances et engagements conditionnels)

Aucune créance conditionnelle ni aucun engagement conditionnel n'a été généré durant l'exercice 2020.

Transactions avec des parties liées

De par l'influence notable que le canton de Berne exerce en tant qu'organisme responsable de la PHBern, celui-ci est considéré comme une partie liée au sens de la norme RPC 15. Cela a pour conséquence que les transactions importantes doivent apparaître dans les comptes annuels. A ce jour, il s'agit des éléments suivants :

	Volumes des transactions	Autres conditions importantes
Mandat de prestations d'une durée de 4 ans conclu avec le Conseil-exécutif et la Direction de l'instruction publique de la culture avec la PHBern Subvention cantonale annuelle versée à la PHBern	KCHF 60 105 pour l'année 2020 (année précédente : KCHF 60 105)	Mandat de prestations établi pour une durée de 4 ans. Approbation chaque année de la tranche annuelle par le Conseil-exécutif
Achat de prestations par le canton de Berne	KCHF 400 Case Management KCHF 750 Contribution aux coûts pour les enseignants et enseignantes et les directions relevant du domaine des écoles spéciales KCHF 400 Crédit complémentaire Lehrplan 21 KCHF 300 Lehrplan 21 KCHF 145 Mesures de formation continue en langues étrangères TCHF 100 Bureau de contact manque de personnel enseignant	Accord individuel pour chaque prestation
Utilisation gratuite des biens immobiliers du canton de Berne pour la PHBern pour l'exercice de ses activités (locaux scolaires et administratifs)	20 622 m2 (année précédente : 21 558 m2) Les frais des locaux mis à disposition se chiffrent à environ KCHF 7525, sans les charges liées aux bâtiments citées au point 19.	Mise à disposition gratuite par le canton de Berne
Conventions de prestations conclues avec le canton de Berne sur la fourniture de prestations informatiques pour les applications liées à la gestion du personnel	Ne peut pas être chiffré	Mise à disposition gratuite par le canton de Berne
Conventions de prestations conclues avec le Contrôle des finances du canton de Berne sur la fourniture de prestations de révision	Ne peut pas être chiffré	Mise à disposition gratuite par le canton de Berne

L'attribution de mandats et d'expertises ainsi que l'achat de prestations auprès de la PHBern par des offices du canton de Berne ne sont pas considérés comme des transactions significatives avec des parties liées.

Sont considérées comme autres parties liées au sens du guide comptable de la PHBern toutes les participations supérieures à 20 % ainsi que tous les membres du conseil de l'école et de la direction de l'école.

Événements postérieurs à la date du bilan

Les présents comptes annuels ont été approuvés le 30 mars 2021 par le conseil de l'école. Aucun fait marquant susceptible d'avoir une influence sur ces comptes n'a été enregistré après la date de clôture du bilan au 31 décembre 2020.

Les effets de la pandémie de Coronavirus sur l'exercice financier 2021 ne peuvent pas être estimés de manière fiable pour l'instant. Sur la base des expériences faites en 2020 et de l'évolution du nombre d'étudiants et d'étudiantes, on peut supposer qu'il y aura à nouveau une augmentation significative des effectifs et des coûts fixes correspondants.

Berne, le 30 mars 2021

Prof. Martin Schäfer
Recteur

4.7 Rapport de l'organe de révision

Contrôle des finances du canton de Berne page 1	Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels de la Haute école pédagogique au 31.12.2020 À l'attention du Conseil-exécutif du canton de Berne En notre qualité d'organe de révision selon l'art. 50b de la Loi sur la Haute école pédagogique germanophone (LHEP, RSB 436.91), nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Haute école pédagogique, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de financement, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe (pages 27 à 49) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020. Cette attestation se réfère à la version allemande du rapport financier annuel. <i>Responsabilité du Conseil de l'école</i> La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales de la Haute école pédagogique, incombe au Conseil de l'école. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de l'école est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates. <i>Responsabilité de l'organe de révision</i> Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la Loi cantonale sur le Contrôle des finances et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit. <i>Opinion d'audit</i> Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la Loi sur la Haute école pédagogique germanophone et à l'ordonnance.
---	---

Contrôle des finances du canton de Berne		page 2
 Rapport sur d'autres dispositions légales Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'indépendance conformément à la Loi sur le Contrôle des finances (LCCF ; RSB 622.1) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance. Conformément à la Norme d'audit suisse 800, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de l'école. Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis. Berne, le 30 mars 2021 Contrôle des finances du canton de Berne		
 Elektronisch signiert	 Elektronisch signiert	
L. Benninger expert réviseur agréé réviseur responsable	A. Wäcken expert réviseur agréée	